

	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	
--	------------------------------------	--

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Risque d'inondation

SITUATION

La commune d'Essertenne et Cecey est concernée par deux types d'inondations :

Carte :

- Plan n°1 : Le débordement de la rivière de la Saône.
- Plan n°2 : Le ruissellement, en cas d'orages ou de fortes pluies du ruisseau d'Echalonge.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Réalisation, par des services de l'Etat, en collaboration avec la Mairie, d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) approuvé par le Préfet le 05 juin 2007.

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la Mairie-
Tél : 0384674430

CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas d'inondation

ALERTE : La rivière « La Saône » débordant lentement, vous serez informés de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone....).

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (téléphone, porte à porte....)



ENTREZ DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE

Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche



FERMEZ PORTES ET FENETRES

Coupez la ventilation et la climatisation

Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours



LAISSEZ VOS ENFANT A L'ECOLE

Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux



ECOUTEZ LA RADIO

France Bleu FM 101.4

France Inter FM 90.0

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous irez au devant du danger

Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche

Chauffez dès que possible